

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

Secrétariat Général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement

Arrêté n° 2018-1187
autorisant des représentants du
Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
à pénétrer dans des propriétés privées pour
réaliser des inventaires du patrimoine naturel végétal
(flore sauvage et habitats naturels) sur le territoire
de 197 communes de Charente-Maritime

Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la justice administrative ;

Vu les articles L 411-5 et L 414-10 du code de l'environnement ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi n°43-374 du 6 juillet 1943, relative à l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée et modifiée par la loi n°57-391 du 28 mars 1957 ;

Vu la loi n° 2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la demande formulée par le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique en date du 29 mai 2018 ;

Considérant la nécessité de mise en œuvre, par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, d'un programme d'inventaire du patrimoine naturel végétal (flore sauvage et habitats naturels) du département de la Charente-Maritime ;

Considérant que l'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées est sollicitée dans le but d'exécuter l'inventaire du patrimoine de la flore présente dans ces habitats ;

.../...

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRETE :

Article 1er : les agents du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique qualifiés, ou toute autre personne qualifiée, qui agiront sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services et seront mandatés par elle à l'appui du présent arrêté, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées même closes, sauf à l'intérieur des maisons d'habitation, pour procéder à des opérations de prospections des espèces végétales sur le territoire des 197 communes dont la liste figure en annexes ci-jointes.

La présente autorisation est accordée à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 30 novembre 2018.

Article 2 : chacune des personnes mandatées, selon les conditions de l'article 1^{er}, sera en possession d'une copie du présent arrêté qui devra être présentée à toute réquisition.

Elles ne pourront pénétrer dans les propriétés privées, autres que les maisons d'habitation, qu'après l'accomplissement des formalités prévues par l'article 1er de la loi du 29 décembre 1892 modifiée citée en visa :

- pour les propriétés non closes : à l'expiration d'un délai d'affichage de dix jours à la mairie. Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé par chaque maire au Préfet de la Charente-Maritime ;

- pour les propriétés closes, autres que les maisons d'habitation : à l'expiration d'un délai de cinq jours à dater de la notification de l'arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété ; à défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne courra qu'à partir de la notification au propriétaire faite en la mairie.

Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits mandataires peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 : les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires par les agents chargés des inventaires seront à la charge du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Un règlement par accord amiable sera prioritairement recherché. A défaut, les indemnités seront fixées par le tribunal administratif de Poitiers en application du code de la justice administrative.

.../...

Article 4 : défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études aucun trouble ni empêchement.

Article 5 : les maires des communes concernées seront invités à prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations d'inventaires envisagées.

Article 6 : le présent arrêté sera périmé de plein droit, si, dans les six mois suivants sa signature, il n'est pas suivi d'exécution.

Article 7 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 8 : le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime, le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et les Maires des 197 communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Fait à La Rochelle, le **18 JUIN 2018**

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET



ANNEXE 1

Inventaire systématique de la flore et des habitats naturels

Inventaire permanent et continu des ZNIEFF

Ensemble des milieux naturels et semi-naturels de la Charente-Maritime

DEPARTEMENT	COMMUNE	CODE INSEE
CHARENTE-MARITIME	AGUDELLE	17002
CHARENTE-MARITIME	ALLAS-BOCAGE	17005
CHARENTE-MARITIME	ALLAS-CHAMPAGNE	17006
CHARENTE-MARITIME	ANNEPONT	17011
CHARENTE-MARITIME	ANTEZANT-LA-CHAPELLE	17013
CHARENTE-MARITIME	ARCHINGEAY	17017
CHARENTE-MARITIME	ASNIERES-LA-GIRAUD	17022
CHARENTE-MARITIME	AUJAC	17023
CHARENTE-MARITIME	AULNAY	17024
CHARENTE-MARITIME	AUMAGNE	17025
CHARENTE-MARITIME	AUTHON-EBEON	17026
CHARENTE-MARITIME	BAZAUGES	17035
CHARENTE-MARITIME	BEAUVAIS-SUR-MATHA	17037
CHARENTE-MARITIME	BEDENAC	17038
CHARENTE-MARITIME	BERCLOUX	17042
CHARENTE-MARITIME	BIGNAY	17046
CHARENTE-MARITIME	BLANZAC-LES-MATHA	17048
CHARENTE-MARITIME	BLANZAY-SUR-BOUTONNE	17049
CHARENTE-MARITIME	BOSCAMNANT	17055
CHARENTE-MARITIME	BOURCEFRANC-LE-CHAPUS	17058
CHARENTE-MARITIME	BREUILLET	17064
CHARENTE-MARITIME	BRIZAMBOURG	17070
CHARENTE-MARITIME	BURIE	17072
CHARENTE-MARITIME	BUSSAC-FORET	17074
CHARENTE-MARITIME	BUSSAC-SUR-CHARENTE	17073
CHARENTE-MARITIME	CERCOUX	17077
CHARENTE-MARITIME	CHAMOUILAC	17081
CHARENTE-MARITIME	CHAMPAGNAC	17082
CHARENTE-MARITIME	CHANIERES	17086
CHARENTE-MARITIME	CHATENET	17095
CHARENTE-MARITIME	CHEPNIERS	17099
CHARENTE-MARITIME	CHERAC	17100
CHARENTE-MARITIME	CLERAC	17110
CHARENTE-MARITIME	COIVERT	17114
CHARENTE-MARITIME	COURCELLES	17125
CHARENTE-MARITIME	COURCERAC	17126
CHARENTE-MARITIME	COURCOURY	17128
CHARENTE-MARITIME	COURPIGNAC	17129
CHARENTE-MARITIME	CRAMCHABAN	17132
CHARENTE-MARITIME	CRESSE	17135
CHARENTE-MARITIME	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	17138
CHARENTE-MARITIME	DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	17139
CHARENTE-MARITIME	DOLUS-D'OLERON	17140
CHARENTE-MARITIME	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	17141
CHARENTE-MARITIME	ECOYEUX	17147
CHARENTE-MARITIME	ETAULES	17155

CHARENTE-MARITIME	FENIOUX	17157
CHARENTE-MARITIME	FONTAINE-CHALENDRAY	17162
CHARENTE-MARITIME	FONTAINES-D'OZILLAC	17163
CHARENTE-MARITIME	FONTCOUVERTE	17164
CHARENTE-MARITIME	FONTENET	17165
CHARENTE-MARITIME	GOURVILLETTE	17180
CHARENTE-MARITIME	GRANDJEAN	17181
CHARENTE-MARITIME	HAIMPS	17188
CHARENTE-MARITIME	JONZAC	17197
CHARENTE-MARITIME	JUICQ	17198
CHARENTE-MARITIME	LA BARDE	17033
CHARENTE-MARITIME	LA BREE-LES-BAINS	17486
CHARENTE-MARITIME	LA BROUSSE	17071
CHARENTE-MARITIME	LA CHAPELLE-DES-POTS	17089
CHARENTE-MARITIME	LA CLOTTE	17113
CHARENTE-MARITIME	LA CROIX-COMTESSE	17137
CHARENTE-MARITIME	LA FREDIERE	17169
CHARENTE-MARITIME	LA GENETOUZE	17173
CHARENTE-MARITIME	LA GREVE-SUR-MIGNON	17182
CHARENTE-MARITIME	LA JARRIE-AUDOUIN	17195
CHARENTE-MARITIME	LA LAIGNE	17201
CHARENTE-MARITIME	LE CHATEAU-D'OLERON	17093
CHARENTE-MARITIME	LE DOUHET	17143
CHARENTE-MARITIME	LE FOUILLOUX	17167
CHARENTE-MARITIME	LE GICQ	17177
CHARENTE-MARITIME	LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	17485
CHARENTE-MARITIME	LE GUA	17185
CHARENTE-MARITIME	LE MUNG	17252
CHARENTE-MARITIME	LE PIN	17276
CHARENTE-MARITIME	LE SEURE	17426
CHARENTE-MARITIME	L'EGUILLE	17151
CHARENTE-MARITIME	LEOVILLE	17204
CHARENTE-MARITIME	LES EGLISES-D'ARGENTEUIL	17150
CHARENTE-MARITIME	LES NOUILLERS	17266
CHARENTE-MARITIME	LES TOUCHES-DE-PERIGNY	17451
CHARENTE-MARITIME	LOULAY	17211
CHARENTE-MARITIME	LOZAY	17213
CHARENTE-MARITIME	MATHA	17224
CHARENTE-MARITIME	MAZERAY	17226
CHARENTE-MARITIME	MEDIS	17228
CHARENTE-MARITIME	MEUX	17233
CHARENTE-MARITIME	MIGRE	17234
CHARENTE-MARITIME	MIGRON	17235
CHARENTE-MARITIME	MIRAMBEAU	17236
CHARENTE-MARITIME	MOINGS	17238
CHARENTE-MARITIME	MONS	17239
CHARENTE-MARITIME	MONTGUYON	17241
CHARENTE-MARITIME	MONTILS	17242
CHARENTE-MARITIME	MORNAC-SUR-SEUDRE	17247
CHARENTE-MARITIME	MORTIERS	17249
CHARENTE-MARITIME	NANTILLE	17256
CHARENTE-MARITIME	NIEUL-LE-VIROUIL	17263
CHARENTE-MARITIME	NUAILLE-SUR-BOUTONNE	17268

CHARENTE-MARITIME	OZILLAC	17270
CHARENTE-MARITIME	PAILLE	17271
CHARENTE-MARITIME	POLIGNAC	17281
CHARENTE-MARITIME	POUILLAC	17287
CHARENTE-MARITIME	POURSAY-GARNAUD	17288
CHARENTE-MARITIME	PRIGNAC	17290
CHARENTE-MARITIME	REAUX	17295
CHARENTE-MARITIME	ROUFFIAC	17304
CHARENTE-MARITIME	ROUFFIGNAC	17305
CHARENTE-MARITIME	ROYAN	17306
CHARENTE-MARITIME	SABLONCEAUX	17307
CHARENTE-MARITIME	SAINT-AIGULIN	17309
CHARENTE-MARITIME	SAINT-AUGUSTIN	17311
CHARENTE-MARITIME	SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE	17312
CHARENTE-MARITIME	SAINT-CIERS-CHAMPAGNE	17316
CHARENTE-MARITIME	SAINT-DENIS-D'OLERON	17323
CHARENTE-MARITIME	SAINTE-COLOMBE	17319
CHARENTE-MARITIME	SAINTE-MEME	17374
CHARENTE-MARITIME	SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE	17334
CHARENTE-MARITIME	SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS	17335
CHARENTE-MARITIME	SAINT-GEORGES-D'OLERON	17337
CHARENTE-MARITIME	SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN	17339
CHARENTE-MARITIME	SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC	17341
CHARENTE-MARITIME	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	17344
CHARENTE-MARITIME	SAINT-JEAN-D'ANGELY	17347
CHARENTE-MARITIME	SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP	17350
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MAIGRIN	17357
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MARTIAL	17361
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU	17362
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE	17363
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MARTIN-DE-COUX	17366
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MAURICE-DE-TAVERNOLE	17371
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MEDARD	17372
CHARENTE-MARITIME	SAINT-PALAIS-SUR-MER	17380
CHARENTE-MARITIME	SAINT-PARDOULT	17381
CHARENTE-MARITIME	SAINT-PIERRE-D'AMILLY	17382
CHARENTE-MARITIME	SAINT-PIERRE-DE-L'ILE	17384
CHARENTE-MARITIME	SAINT-PIERRE-D'OLERON	17385
CHARENTE-MARITIME	SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	17386
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SAUVANT	17395
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SAVINIEN	17397
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE	17400
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE	17401
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SIMON-DE-BORDES	17403
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SORLIN-DE-CONAC	17405
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	17409
CHARENTE-MARITIME	SAINT-VAIZE	17412
CHARENTE-MARITIME	SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU	17417
CHARENTE-MARITIME	SAUJON	17421
CHARENTE-MARITIME	SEIGNE	17422
CHARENTE-MARITIME	SONNAC	17428
CHARENTE-MARITIME	SOUBRAN	17430
CHARENTE-MARITIME	SOUSMOULINS	17433

CHARENTE-MARITIME	TAILLANT	17435
CHARENTE-MARITIME	TAILLEBOURG	17436
CHARENTE-MARITIME	TERNANT	17440
CHARENTE-MARITIME	THORS	17446
CHARENTE-MARITIME	TUGERAS-SAINT-AURICE	17454
CHARENTE-MARITIME	VARAIZE	17459
CHARENTE-MARITIME	VAUX-SUR-MER	17461
CHARENTE-MARITIME	VENERAND	17462
CHARENTE-MARITIME	VERGNE	17464
CHARENTE-MARITIME	VILLARS-LES-BOIS	17470
CHARENTE-MARITIME	VILLENEUVE-LA-COMTESSE	17474
CHARENTE-MARITIME	VILLEXAVIER	17476
CHARENTE-MARITIME	VOISSAY	17481

ANNEXE 2
Inventaire des espèces messicoles
Milieux agricoles du département de la Charente-Maritime

DEPARTEMENT	COMMUNE	CODE INSEE
CHARENTE-MARITIME	ANGOULINS	17010
CHARENTE-MARITIME	AULNAY	17024
CHARENTE-MARITIME	BOUGNEAU	17056
CHARENTE-MARITIME	BREUIL-MAGNE	17065
CHARENTE-MARITIME	CHAMBON	17080
CHARENTE-MARITIME	LA FLOTTE	17471
CHARENTE-MARITIME	LA VILLEDIEU	17051
CHARENTE-MARITIME	LES NOUILLERS	17190
CHARENTE-MARITIME	LOIRE-LES-MARAIS	17205
CHARENTE-MARITIME	NIEUL-SUR-MER	17264
CHARENTE-MARITIME	PONS	17283
CHARENTE-MARITIME	PORT-DES-BARQUES	17484
CHARENTE-MARITIME	RIVEDOUX-PLAGE	17297
CHARENTE-MARITIME	SAINTE-MARIE-DE-RE	17396
CHARENTE-MARITIME	SAINT-GEORGES-D'OLERON	17360
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SYMPHORIEN	17387

ANNEXE 3

Amélioration des connaissances des végétations des prairies alluviales
Prairies alluviales du département de la Charente-Maritime

DEPARTEMENT	COMMUNE	CODE INSEE
CHARENTE-MARITIME	ANAIIS	17007
CHARENTE-MARITIME	ANGLIERS	17009
CHARENTE-MARITIME	BALLON	17032
CHARENTE-MARITIME	BEAUGEAY	17036
CHARENTE-MARITIME	BORDS	17053
CHARENTE-MARITIME	BREUIL-MAGNE	17065
CHARENTE-MARITIME	CHANIERS	17086
CHARENTE-MARITIME	CHARRON	17091
CHARENTE-MARITIME	CIRE-D'AUNIS	17107
CHARENTE-MARITIME	COURCOURY	17128
CHARENTE-MARITIME	CRAZANNES	17134
CHARENTE-MARITIME	ESNANDES	17153
CHARENTE-MARITIME	GEAY	17171
CHARENTE-MARITIME	HIERS-BROUAGE	17189
CHARENTE-MARITIME	LE MUNG	17252
CHARENTE-MARITIME	LOIRE-LES-MARAIS	17205
CHARENTE-MARITIME	MARANS	17218
CHARENTE-MARITIME	NUAILLE-D'AUNIS	17267
CHARENTE-MARITIME	PORT-D'ENVAUX	17285
CHARENTE-MARITIME	ROMEGOUX	17302
CHARENTE-MARITIME	SAINT-DIZANT-DU-GUA	17325
CHARENTE-MARITIME	SAINT-HIPPOLYTE	17346
CHARENTE-MARITIME	SAINT-JUST-LUZAC	17351
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	17396
CHARENTE-MARITIME	SAINT-SAVINIEN	17397